

COMMUNE DE LA TABLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JANVIER 2026

Membres en exercice : 9
Membres présents : 7

L'an deux mille vingt-six, le 16 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean-François CLARAZ, Michel FORAY, Christiane GIRARD, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Patrice CHAPPELLET, Geoffrey THOMAS

Absents excusés : Lina NOVEL CATIN (Pouvoir à Geoffrey THOMAS)
Clément JACQUEMMOZ (Pouvoir à Michel FORAY)

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Ordre du jour

1. Acquisition foncière – Lieu -dit La Côte du Mât
2. Décision Modificative au budget Principal 2025
3. Constitution d'une provision pour dépréciation de créance
4. Désignation des représentants au Syndicat Des Eaux de La Rochette
5. Approbation des nouveaux statuts du SDES

Questions diverses : Urbanisme – Travaux – Affaires Communales

Une minute de silence est observée en mémoire de François LANDAZ

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité

1. ACQUISITION FONCIERE – LIEU - DIT LA COTE DU MÂT. (DELIB 2026.01.01)

Le Maire Indique que la commune a été informée de la vente des parcelles A 1119, A 1120, A 1121, A1122 et A 1123 secteur La Côte du Mât, propriétés de M. Mestrallet Michel et que, conformément aux dispositions des articles L 331-24 et suivants du Code forestier, elle peut exercer son droit de préférence.

Considérant les besoins de la commune afin d'améliorer la défense incendie sur le secteur du Mât, il propose de faire valoir son droit de préférence dans le cadre de la vente de parcelles A 1119, A 1120, A 1121, A1122 et A 1123 secteur La Côte du Mât, surface totale 1ha 08a et 67ca et propose de fixer le prix total d'achat à 3300€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'acquisition des parcelles A 1119, A 1120, A 1121, A1122 et A 1123 au prix d'achat de 3300€ et désigne l'office notarial ANAXI pour la rédaction de l'actes.

2. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL. (DELIB 2026 01 02)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1312 : Suby. transf. Régions		1 976.00 €
D 2151-93 : Réfection Pont de la Provençère		4 560.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		6 536.00 €
R 1322 : Suby. non transf. Régions		1 976.00 €
R 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion		4 560.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		6 536.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative.

3. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DE CREANCE.
(DELIB 2026 01 03)

M. le Maire indique avoir reçu du comptable public un état des créances restant à recouvrer, Considérant qu'une créance d'un montant de 135,20 € présente un risque avéré de non-recouvrement, Considérant qu'il convient, par mesure de prudence et de sincérité budgétaire, de constater la dépréciation de cette créance sans pour autant éteindre définitivement la dette du débiteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constater la dépréciation d'une créance d'un montant de 135,20 € et autorise le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes, par l'inscription d'une dotation au compte 681 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants

4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES EAUX DE LA ROCHETTE.
(DELIB 2026 01 04)

Le maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants appelés à siéger au sein du comité Syndicat intercommunal d'adduction et de distribution d'eau de la Région de La Rochette, et indique que la commune doit être représentée par deux délégués titulaires et un délégué suppléant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour représenter la commune au sein du Syndicat des eaux de La Rochette à compter du 1er janvier 2026
Délégués titulaires : Jean-François CLARAZ et Patrice CHAPPELLET
Délégué suppléant : Claudine PERRIN

5. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SDES. (DELIB 2026.01.05)

Le Maire indique qu'en date du 5 novembre 2025, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat et précise que le projet de statuts modifiés lui a été communiqué

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, il précise que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique. Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Il précise enfin que ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SDES.

URBANISME

Déclarations préalables

N°	Demandeur	Lieu	Objet	Décision
07328926 0				
5001	Julien BARD	LE VILLARD	Création et modification d'ouvertures, Création d'un mur pour fermeture garage, création d'une terrasse	Déposée

Permis de construire

N°	Demandeur	Lieu	Objet	Décision
07328926 0				
2401007 M01	Xavier VERZAT	LES BOISSARDS	Permis modificatif Agrandissement tènement, agrandissement terrasse ; modification ouvertures.	Déposé

TRAVAUX

POTEAU REPIDON

ENEDIS est intervenu pour implanter un nouveau poteau. L'ancien poteau est encore porteur des lignes cuivre et fibre. Orange a été contacté pour la suite du chantier.

AFFAIRES COMMUNALES

PERTUBATION ENTRETIEN DE LA VOIRIE

En raison d'un accident de travail, l'agent communal est actuellement en arrêt de travail. L'entreprise VEROLLET interviendra, si besoin, pour le déneigement et le gravillonnage.

BULLETIN MUNICIPAL

En cours de rédaction, distribution janvier 2026

DIVERS

VŒUX 2026

La cérémonie des vœux est prévue le samedi 24 janvier à 11 heures.

Prochaine réunion du conseil municipal vendredi 27 février 2026 à 18h30

La séance est levée à 19 heures 45

La Secrétaire de séance
Claudine PERRIN



Le Maire
Jean-François CLARAZ

